

Épingle de récompense

Une compétition nette

Il s'agit d'une compétition en parties par coups, moins le handicap complet, disputée sur le parcours du club membre, 18 trous, ou 9 trous, à des dates précises dans des conditions de jeu semblables.

Dans le cas d'un parcours de 9 trous, les membres doivent compléter deux parcours consécutifs pour être admissibles pour l'épingle de récompense 18 trous.

Le calendrier d'activités du club ou du groupe doit comprendre des rondes de compétition pour l'épingle de récompense. Il est mieux de prévoir au moins six rondes pour tenir compte des parties remises à cause de la pluie, mais il est déconseillé d'organiser plus de dix rondes par saison.

La compétition doit prendre fin au plus tard le 30 septembre.

Bien qu'il incombe à la capitaine du club ou du groupe et à son comité d'organiser l'appariement pour ces rondes, la RCGA recommande de grouper les participantes par handicap pour le tirage plutôt que d'apparier des golfeuses avec des handicaps très divergents.

Ces rondes peuvent se jouer en même temps que toute autre compétition en parties par coups du club, telle que spécifiée par le comité du club, mais **seuls** les pointages obtenus à son propre club compteront pour l'épingle de récompense.

Une golfeuse n'est pas tenue de jouer dans toutes les rondes prévues pour l'épingle de récompense, puisque que c'est le pointage total net de ses quatre meilleures parties qui comptera.

Cette compétition doit se dérouler conformément aux règles pour les compétitions en parties par coups : chaque compétitrice doit faire entrer sa balle dans le trou (voir la règle 3.2) et son pointage doit être attesté par une autre concurrente.

S'il n'y a qu'une seule concurrente, l'épingle de récompense lui sera décernée si la moyenne de ses quatre meilleurs pointages nets ne dépasse pas l'évaluation de parcours par plus de six coups.

Il incombe à chaque club ou groupe d'organiser la compétition pour l'épingle de récompense. Les formulaires nécessaires sont disponibles auprès du bureau de la RCGA.

L'épingle de récompense de la RCGA est présentée chaque année à la golfeuse qui présente le meilleur pointage net total pour quatre rondes, de même qu'à la golfeuse en deuxième position.

Toute gagnante qui compte une victoire antérieure se verra remettre une épinglette affichant l'année.

Toute égalité pour la première ou la deuxième place doit être respectée par le club.

Des prix sont disponibles aussi pour la section des femmes d'affaires du club membre, pourvu que les rondes soient jouées conformément aux règles susmentionnées.

Des prix sont disponibles également pour la section féminine par facteur de handicap de 9 trous d'un club membre, pourvu que les rondes soient jouées conformément aux règles susmentionnées, en utilisant le facteur de handicap de la golfeuse pour 9 trous.

Les participantes aux rondes pour l'épingle de récompense dans une ou l'autre de ces catégories (section des femmes d'affaires, section féminine par facteur de handicap de 9 trous, et section féminine) ne peuvent participer aux rondes de l'autre section.

Seules les membres de la RCGA ont droit à ces prix.

Les épingles de récompense décernées aux gagnantes de l'année en cours sont gratuites. Les épingles de remplacement sont disponibles aux anciennes gagnantes au prix de 5 \$.



WOMEN'S DIVISION  **DIVISION FÉMININE**